

FESTIVAL ET CONCOURS DE MUSIQUE CLASSIQUE DE LANAUDIÈRE

RÈGLEMENTS 2017-2018

Table des matières

Volets Festival et Concours (Classes régionales)

Généraux	3
Admissibilité	3
Inscription	3
Classification	4
Répertoire	5
Déroulement	6
Logistique	7
Juges	7
Prix et bourses	8

Classe Concerto-provincial

Généraux	10
Admissibilité	10
Inscription	10
Classification	10
Répertoire	11
Déroulement	11
Logistique	11
Juges	11
Prix et bourse	11
Calendrier et lieux d'auditions	12

RÈGLEMENTS

Volets Festival et Concours (Classes régionales)

-- Avis aux professeurs, parents et élèves --

Tout comportement irrespectueux ou inapproprié, envers un juge ou une personne travaillant au Festival et Concours, sera sanctionné par le Centre culturel de Joliette: un professeur ou un parent se verra interdire le lieu des auditions l'année suivante et le participant pourrait se voir disqualifié.

1. GÉNÉRAUX

- 1.1. Les candidats doivent respecter les règlements et les conditions d'admission du Festival et concours de musique classique de Lanaudière. Tout manquement aux règlements peut entraîner la disqualification du candidat.
- 1.2. Tout cellulaire ou autre objet électronique doit être fermé dans la salle des auditions par respect pour tous.
- 1.3. Le Centre culturel de Joliette n'est pas responsable des bris, pertes ou dommages d'instruments ou de matériel.
- 1.4. Le candidat est entièrement responsable de son accompagnement musical.

2. ADMISSIBILITÉ

Le candidat doit :

- 2.1. Être âgé de 5 à 25 ans au 30 septembre 2017 (excepté pour la classe Famille du volet Festival - aucune limite d'âge).
- 2.2. Être un instrumentiste ou un chanteur classique.
- 2.3. Étudier ou résider dans la région de Lanaudière.
- 2.4. Remplir lisiblement sa fiche d'inscription.

Le Centre culturel de Joliette se réserve le droit d'exiger une preuve de résidence principale ou de fréquentation scolaire dans Lanaudière.

3. INSCRIPTION

- 3.1. La période d'inscription commence le 15 novembre 2017 et se termine le 2 février 2018. (le cachet de la poste faisant foi pour la date limite)
- 3.2. Aucun remboursement ne sera possible après la réception du paiement.
- 3.3. Les paiements peuvent être faits par **chèque**, **argent comptant** ou **carte de crédit** via la billetterie du Centre culturel de Joliette au 450-759-6202 poste 100 ou 101.
- 3.4. La fiche d'inscription doit être accompagnée du paiement couvrant les frais d'inscriptions.

N.B. Pour un **paiement par carte de crédit**, veuillez envoyer le formulaire d'inscription par courriel à l'adresse suivante : mediation@spectaclesjoliette.com

Les chèques doivent être libellés au nom du Centre culturel de Joliette.

Volet Festival

N.B. Les informations sur les pièces jouées (prénom et nom des compositeurs, et titres) devront être envoyées par courriel à mediation@spectaclesjoliette.com au plus tard le 23 mars 2018.

Volet Concours

- 3.5. Pour les candidats de 14 ans et plus, aucun changement de pièces ne sera accepté après le 2 février 2018.
- 3.6. Les candidats âgés de 13 ans et moins (classes Soliste et Musique de chambre) peuvent apporter des changements à leur répertoire jusqu'au 16 février 2018 par courriel à : mediation@spectaclesjoliette.com
- 3.7. Les ensembles scolaires ainsi que les petits et grands ensembles ont jusqu'au 23 mars 2018 pour apporter des changements à leur répertoire.
- 3.8. Si le candidat suit ou a suivi des cours d'un autre instrument que celui avec lequel il se présente, il doit le mentionner à l'endroit désigné dans le formulaire, avec le nombre d'années d'étude de ce deuxième instrument.
- 3.9. Le candidat doit remplir un formulaire par instrument s'il s'inscrit pour plus d'un instrument.
- 3.10. **(NOUVEAU)** Le candidat doit indiquer les **numéros de mesure** au début de chaque ligne de ses pièces.
- 3.11. Le candidat doit obligatoirement inscrire dans l'ordre d'exécution les prénoms et noms des compositeurs, les titres complets et le minutage exact des pièces qu'il jouera dans chacune des classes.
- 3.12. Les ensembles doivent obligatoirement remplir l'**annexe du formulaire** (les Petits & Grands ensembles ne sont pas tenus de compléter la section du plan de scène).

N.B. Le candidat peut s'inscrire à une ou plusieurs classes du concours. Les classes seront divisées en catégories d'âges, selon les inscriptions reçues.

4

Frais d'inscription

	FESTIVAL	CONCOURS
Concerto-régional	----	30\$ / inscription
Ensemble scolaire	----	85\$ / ensemble
Famille	25\$ / famille	----
Musique de chambre	15\$ / personne	20\$ / personne
Petits et grands ensembles	----	85\$ / ensemble
Soliste	25\$ / personne	40\$ / personne*

* 30\$ pour une 3^e inscription et plus dans une même famille (ex. : 3^e enfant et plus OU 2 enfants dont un joue de deux instruments)

4. CLASSIFICATION

- 4.1. **Soliste** : Tout candidat performant de manière individuelle, avec ou sans accompagnateur.
- 4.2. **Musique de chambre** : Tout ensemble d'un minimum de 2 musiciens, dont 50% des membres résident ou étudient dans la région de Lanaudière.
- 4.3. **Concerto-régional** : Tout étudiant en musique classique qui réside ou étudie dans la région de Lanaudière.

- 4.4. **Famille (Festival) (NOUVEAU)** : Tout groupe ayant un lien familial (enfants, parents, oncles, tantes, cousins, etc.) dont au moins un enfant réside dans Lanaudière.
- 4.5. **Ensembles scolaires** : Tout ensemble musical lanaudois, issu d'une institution scolaire ou autre (incluant les activités parascolaires - avec ou sans cours d'instruments), supervisé ou dirigé par un professeur, dont les jeunes bénéficient de cours de musique dans leur grille horaire régulière.
- 4.6. **Petits et Grands ensembles** : Tout ensemble musical lanaudois, non issu d'une institution scolaire, supervisé et/ou dirigé par un chef d'orchestre.
- 4.7. Les classes seront divisées en catégories d'âges selon les inscriptions reçues sauf pour la classe Famille (volet Festival) dont les sections seront déterminées selon un ordre alphabétique basé sur le premier nom de famille inscrit dans la liste des participants.

5. RÉPERTOIRE

Volet festival

- 5.1. **Classe soliste** : Le candidat doit interpréter deux pièces de caractère différent. Le temps limite est de 10 minutes pour les 13 ans et moins et de 15 minutes pour les 14 ans et plus. Il n'est pas exigé d'interpréter les pièces de mémoire.
- 5.2. **Classe musique de chambre** : Les candidats peuvent présenter une ou plusieurs pièces de leur choix pour une durée maximale de 5 minutes pour les 13 ans et moins et de 10 minutes pour les 14 ans et plus.
- 5.3. **Classe Famille** : Les groupes peuvent présenter une ou plusieurs pièces de leur choix (classique, pop, jazz, traditionnel) pour une durée maximale de 10 minutes.

Le **nombre d'inscriptions** totales retenues est limité à 20 (*classe Famille*). Le Festival et concours prendra les 20 premières inscriptions reçues et correctement complétées. Le Festival et concours se réserve le droit d'en accepter plus si l'horaire le permet.

Volet concours

Pour chacune des classes pour laquelle il est inscrit, le candidat doit jouer le nombre de pièces requis et respecter le minutage. Les œuvres doivent obligatoirement être interprétées de mémoire pour tous les instruments (classes Soliste et Concerto).

Les reprises sont permises dans les très courtes pièces.

Une pénalité de 0.5 point / 30 secondes supplémentaires sera applicable en cas de non-respect du minutage.

- 5.4. **Classe Soliste** : Le candidat doit interpréter deux pièces **de caractère différent**. Le temps est limité à 15 minutes pour les 13 ans et moins, et à 20 minutes pour les 14 ans et plus.

Un seul mouvement d'une même sonate est accepté.

Une ou plusieurs pièces faisant partie d'une même suite est accepté.

- 5.5. **Classe Concerto – régional** : Le candidat doit présenter un seul mouvement d'un concerto de son choix, d'une durée maximale de :
- 15 minutes pour les 13 ans et moins
 - 25 minutes pour les 14 ans et plus

L'introduction orchestrale peut être réduite au minimum requis pour correspondre aux limites de temps demandées.

N.B. - *Un mouvement d'une pièce ne peut être rejoué dans une autre classe (régionale et/ou provinciale)*

Le **nombre d'inscriptions** retenues est limité à 6 pour chacune des classes Concerto-régional (13 ans et moins et 14 ans et plus). Le Festival et Concours prendra les 6 premières inscriptions reçues et correctement complétées, mais se réserve le droit d'en accepter plus si l'horaire le permet.

- 5.6. **Classe Musique de chambre** : Les candidats doivent présenter une ou plusieurs pièces de leur choix pour une durée maximale de 15 minutes pour les 13 ans et moins et de 20 minutes pour les 14 ans et plus.

Si les participants ne jouent qu'une seule pièce, ils peuvent jouer 2 mouvements d'une même sonate.

- 5.7. **Petits & Grands ensembles** : Les candidats peuvent jouer 2 pièces et plus, de caractère différent, et d'une durée totale de 30 minutes.

- 5.8. **Classe Ensembles scolaires** : Les ensembles peuvent jouer le nombre de pièces désiré et choisir ou non de faire une pièce de réchauffement pourvu que le **temps de scène** ne dépasse pas 20 minutes par ensemble pour le niveau primaire, et 30 minutes par ensemble pour le niveau secondaire.

Le **temps de scène** comprend l'entrée, la prestation et la sortie complète de scène. Tout retard sera sanctionné.

6. DÉROULEMENT

6

- 6.1. Le candidat doit se présenter au moins 15 minutes avant le début de la session.
6.2. Les commentaires écrits des juges seront remis aux candidats après la session d'audition.

Volet Festival

- 6.3. Dès son arrivée, le candidat doit se rendre à la table d'accueil des participants
6.4. Le candidat doit remettre une copie de ses partitions aux juges avant sa prestation et les reprendre tout de suite après.
6.5. Après sa prestation, le candidat doit retourner dans la salle d'audition jusqu'à la fin de la session.
6.6. Les juges donneront les commentaires généraux aux participants. Un **Coup de cœur** sera choisi par les juges (classes Soliste et Musique de chambre) et il sera dévoilé lors du Gala du 6 mai 2018.

Volet Concours

- 6.7. Dès son arrivée, le candidat doit se rendre à la table d'accueil et remettre deux copies de chacune des pièces qu'il jouera.
6.8. Le candidat doit retourner dans la salle après sa prestation jusqu'à la fin de la session.
6.9. Les notes des participants ayant obtenu l'argent et le bronze seront données publiquement à la fin de chaque session.
6.10. Les participants ayant obtenu l'or et l'or avec mention connaîtront leur note lors du Gala du 6 mai 2018.

Ensembles scolaires

- 6.11. Les auditions auront lieu à la salle Rolland-Brunelle.

- 6.12. Dès son arrivée, le responsable de chaque ensemble scolaire doit remettre à la table d'accueil deux copies des pièces jouées. (l'original ainsi qu'une copie qui sera détruite à la fin des auditions, par respect pour les droits d'auteur).
- 6.13. Sauf exception, les candidats doivent retourner dans la salle après leur prestation jusqu'à la fin de la session.
- 6.14. Les notes des participants ayant obtenu l'argent et le bronze seront données publiquement à la fin de chaque session.
- 6.15. Les participants ayant obtenu l'or et l'or avec mention connaîtront leur note lors du Gala du 6 mai 2018.
- 6.16. Chaque ensemble recevra un enregistrement vidéo de sa prestation et les commentaires audios d'un des 2 juges.

7. LOGISTIQUE

- 7.1. Aucun local de répétition n'est disponible sur place (excepté pour les ensembles scolaires et la journée des concertos).

Volet Concours

- 7.2. Quinze (15) minutes de réchauffement seront permises pour les instrumentistes à vents dans un local près du lieu des auditions.
- 7.3. 14 ans et plus : Le candidat doit indiquer dans son formulaire d'inscription sa volonté d'avoir un local de pratique au Cégep régionale de Lanaudière à Joliette pour une durée de 30 ou 45 minutes. En mars, le candidat recevra par courriel le jour et l'heure de répétition qui lui sera attribué. S'il ne peut être présent, il devra aviser l'organisation au moins 48h à l'avance, par courtoisie pour les responsables des locaux.

Ensembles scolaires

- 7.4. La journée des auditions, à leur arrivée, seuls les ensembles scolaires complets pourront avoir accès à leur local de pratique.
- 7.5. En plus du chef, il est recommandé d'avoir un adulte accompagnateur par ensemble.
- 7.6. Il est de la responsabilité des ensembles d'être présents à l'heure prévue de passage sur scène. Tout retard sera sanctionné.
- 7.7. Liste des instruments qui seront sur place (selon les besoins indiqués sur les formulaires) :
 - 2 amplificateurs de basses
 - 4 timbales
 - 1 batterie complète
 - 1 bongo
 - 1 caisse claire
 - 1 carillon tubulaire
 - 1 conga
 - 1 grosse caisse
 - 1 marimba
 - 1 piano électrique avec amplificateur
 - 1 vibraphone
 - 1 xylophone

Chaque ensemble doit apporter les instruments auxiliaires, les baguettes et le fil de basse.

8. JUGES

- 8.1. Le jury est composé de musiciens professionnels.

Volet Concours

- 8.2. Le jury se réserve le droit de ne pas octroyer toutes les grandes bourses s'il considère que le niveau n'est pas assez élevé.
- 8.3. En cas de litige, un comité nommé par le Centre culturel de Joliette sera appelé à rendre une décision qui sera sans appel.
- 8.4. Tout candidat qui ne se conformerait pas aux règlements pourrait être disqualifié.

9. PRIX & BOURSES

Volet Festival

- 9.1. Tous les candidats recevront un certificat de participation et une épinglette or à la fin de leur session.

Volet Concours

- 9.2. Un diplôme avec un sceau bronze, argent ou or sera remis à chacun des participants selon les notes suivantes :

- 80% à 84% - Bronze
- 85% à 89% - Argent
- 90% à 94% - Or
- 95% et plus - Or avec mention

- 9.3. Les bourses offertes parmi les plus hautes notes de la catégorie or des classes **Solistes et Musique de chambre** sont :

Pour les participants de 14 ans et plus :

- 1^{ère} grande bourse de 1500\$
- 2^e grande bourse de 1000\$
- 3^e grande bourse de 750\$
- 7 bourses de 300\$

N.B. Un candidat de 14 ans et plus ayant gagné la 1^{ère} grande bourse n'est pas éligible pour remporter cette bourse l'année suivante.

Pour les participants de 13 ans et moins :

- 1 grande bourse de 500\$
- 9 bourses de 200\$

N.B. Un candidat de 13 ans et moins ayant remporté la 1^{ère} grande bourse ne sera plus éligible pour remporter cette bourse dans cette catégorie d'âge.

- 9.4. Les prix offerts aux grands gagnants des classes **Concerto-régional** sont :

Pour les participants de 14 ans et plus :

- Une bourse de 300\$
- L'occasion de jouer un mouvement de concerto accompagné par l'Orchestre symphonique des jeunes de Joliette lors d'un de leurs concerts de la saison 2018-2019. (www.osjj.com)

Pour les participants de 13 ans et moins :

- 1 bourse de 100\$

N.B. Chaque participant est éligible à une seule bourse, excepté pour les bourses de la classe Concerto-régional.

- 9.5. Les prix offerts aux ensembles ayant obtenu les plus hautes notes dans la classe **Ensembles** sont :

- 3 bourses de 400\$

9.6. Pour les solistes du volet Concours âgée de 9 à 16 ans : Trois bourses pour participer au **Camp musical Père Lindsay** seront tirées au sort parmi les candidats ayant reçu l'or suite à leur audition. Un coupon d'inscription doit être rempli sur place.

- 1 bourse de 1000\$
- 2 bourses de 500\$

Les bourses sont déductibles du montant total d'une inscription au camp pour l'été 2018 seulement, et ne sont pas transférables, ni monnayables.

RÈGLEMENTS

Classe Concerto – provincial

1. GÉNÉRAUX

- 1.1. Les candidats doivent respecter les règlements et les conditions d'admission du Festival et concours de musique classique de Lanaudière. Tout manquement aux règlements peut entraîner la disqualification du candidat.
- 1.2. Tout cellulaire ou autre objet électronique doit être fermé dans la salle des auditions par respect pour tous.
- 1.3. Le Centre culturel de Joliette n'est pas responsable des bris, pertes ou dommages d'instruments ou de matériel.
- 1.4. Le candidat est entièrement responsable de son accompagnement musical.

2. ADMISSIBILITÉ

Le candidat doit :

- 2.1. Être âgé entre 14 et 25 ans au 31 décembre 2017.
- 2.2. Étudier la musique classique et résider au Québec.
- 2.3. Remplir lisiblement sa fiche d'inscription.
- 2.4. Un candidat ayant déjà remporté le 1^{er} prix pourra se présenter à nouveau aux auditions, mais ne sera plus éligible pour ce prix.
- 2.5. Les inscriptions sont limitées à 20 participants. Le Centre culturel de Joliette se réserve le droit d'en accepter plus si l'horaire et la disponibilité des juges le permettent.

Une photocopie des preuves d'âge et de résidence doit accompagner le formulaire d'inscription.
(Excepté pour ceux qui l'ont fait pour les éditions de 2015, 2016 et/ou 2017)

10

3. INSCRIPTION

- 3.1. La période d'inscription commence le 15 novembre 2017 et se termine le 2 février 2018. (le cachet de la poste faisant foi pour la date limite)
- 3.2. Aucun remboursement ne sera possible après la réception du paiement.
- 3.3. Les paiements peuvent être faits par **chèque, argent comptant** ou **carte de crédit** via la billetterie du CCJ aux 450-759-6202 poste 100 ou 101.
- 3.4. La fiche d'inscription doit être accompagnée du paiement (chèque, argent ou carte de crédit) couvrant les frais d'inscriptions.

N.B. Pour un **paiement par carte de crédit**, veuillez envoyer le formulaire d'inscription par courriel à l'adresse suivante : mediation@spectaclesjoliette.com

Les chèques doivent être libellés au nom du Centre culturel de Joliette.

- 3.5. Inscrire les prénom et nom du compositeur, le titre complet et le minutage exact du/des mouvement(s) de concerto.

Frais d'inscription
Concerto-provincial | 60\$

4. CLASSIFICATION

- 4.1. Les classes seront divisées en catégorie d'âges selon les inscriptions reçues.

5. RÉPERTOIRE

- 5.1. Le candidat peut présenter le nombre désiré de mouvements d'un concerto de son choix.
- 5.2. Le candidat doit jouer de mémoire - pour tous les instruments sans exception.
- 5.3. Le temps maximal alloué est de 25 minutes par audition.
- 5.4. Le candidat doit indiquer les numéros de mesures au début de chaque ligne.

Une pénalité de 0.5 point / 30 secondes supplémentaires sera applicable en cas de non-respect du minutage.

6. DÉROULEMENT

- 6.1. Le candidat doit se présenter au moins 15 minutes avant le début de la session.
- 6.2. Le candidat doit se présenter à la table d'accueil afin de remettre ses partitions (un original et une photocopie qui sera détruite après les auditions par respect pour les droits d'auteurs.)
- 6.3. Les juges annonceront publiquement les résultats à la fin de la journée d'auditions.
- 6.4. Les commentaires écrits des juges seront remis avec les partitions originales à la fin de la session d'audition.

N.B. Le (la) gagnant(e) doit être présent(e) au gala du 6 mai 2018.

DATE ET LIEU DES AUDITIONS

Date : 15 avril 2018

Lieu : salle G-244 du Cégep de Joliette

Cégep de Joliette

20 rue Saint-Charles-Borromée Sud

Joliette Qc J6E 4T1

7. LOGISTIQUE

- 7.1. Des locaux de pratique seront disponibles la journée des auditions.
- 7.2. Deux pianos à queue sont disponibles pour les auditions.

8. JUGES

- 8.1. Le jury est composé de musiciens professionnels
- 8.2. En cas de litige, un comité nommé par le Centre culturel de Joliette sera appelé à rendre une décision qui sera sans appel.

9. PRIX & BOURSE

- 9.1. Des certificats or, argent et bronze seront remis aux candidats ayant reçu les trois plus hautes notes. Les autres candidats recevront un certificat de participation.
- 9.2. Le grand gagnant recevra une bourse de 500\$ et aura l'occasion de jouer un concerto (en accord avec le directeur artistique de l'ensemble), accompagné par l'Ensemble Sinfonia de Montréal lors d'un concert de leur saison 2018-2019. (www.ensemblesinfonia.com)

-- Avis aux professeurs, parents et élèves --

Tout comportement irrespectueux ou inapproprié, envers un juge ou une personne travaillant au Festival et Concours, sera sanctionné par le Centre culturel de Joliette: un professeur ou un parent se verra interdire le lieu des auditions l'année suivante et le participant pourrait se voir disqualifié.

CALENDRIER 2018

2 février	Fin des inscriptions
16 février	Volet Concours *Soliste et Musique de chambre 13 ans et moins - date limite de changement de répertoire
23 mars	* Festival - date limite d'envoi par courriel des informations sur les pièces jouées
23 mars	* Ensembles -Date limite de changement de pièces
7 - 8 avril	Auditions Concours (Soliste et Musique de chambre)
15 avril	Auditions classes Concerto - régional & provincial
19 avril	Auditions Ensembles scolaires
21 avril	Auditions Festival
22 avril (avant-midi)	Auditions Petits & Grands ensembles
6 mai à 15h	Gala et remise des bourses

Lieux des auditions

Salle L'Envol Classes Soliste - Concours et Festival	1270, rue Ladouceur Joliette J6E 3W7
Salle Rolland-Brunelle	
Académie Antoine-Manseau	Salle Multi
Cégep de Joliette	Département de musique
20 rue St-Charles-Borromée Sud Joliette Qc	

12

Pour toute question, veuillez communiquer avec Stéphanie Malo :

mediation@spectaclesjoliette.com

450 759-6202 poste 103



Festival et Concours de musique classique de Lanaudière
20, rue St-Charles-Borromée Sud
Joliette, Qc J6E 4T1

www.festivalconcours.com

Visitez notre page

